

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine de l'enfance.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur d'une association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'action sociale lors de sa réunion du 7 février 2011. Le montant de l'aide attribuée s'élève à 1 500,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27116	65-6574-51	230 000,00 €	229 000,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 1 500 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL